

## LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois EDITO



A l'image de la météo, la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet n'a pas vraiment redonné de baume au cœur à celles et ceux qui sont en attente d'un véritable changement.

Certes, la méthode a changé et pour avoir fermement critiqué l'autoritarisme et l'absence de concertation de Sarkozy, il est normal de souligner l'intérêt de la démarche et d'encourager le gouvernement à poursuivre ces discussions en amont des décisions engageant l'avenir économique et social de notre pays.

Au-delà de la méthode reste le contenu et là, force est de constater que le compte n'y est pas !

Pas de mesures pour faire face aux plans de licenciement actuels, pas de véritable augmentation du SMIC, pas de remise en cause de la politique en matière de service public...

Mettre un terme à la RGPP, véritable outil de destruction des services publics, c'est bien. Poursuivre les suppressions d'emploi, redéployer plutôt qu'embaucher, geler les salaires des fonctionnaires c'est évidemment beaucoup moins bien. C'est le changement dans la continuité !

Dans l'industrie c'est l'impuissance affichée du gouvernement face à la casse de l'emploi, notamment avec les annonces le jeudi 12 juillet de plans sociaux chez SANOFI, qui a réalisé 5 milliards de profit l'année dernière, ou de Peugeot dont les actionnaires se sont gavés des bénéfices réalisés par les travailleurs ces dernières années, ou encore du secteur des bâtiments et travaux publics qui annonce la suppression de 6000 emplois permanents cette année.

Quelque soit la volonté de changement affichée ou réelle du gouvernement AYRAULT, il est évident qu'elle manque de profondeur. Il ne suffira malheureusement pas de changement à la marge pour inverser les dégâts de la culture capitaliste.

C'est bien le pacte européen qu'il faut casser et rediscuter. L'Europe toute entière est traversée par la récession, le chômage et l'ajout de l'exigence de créer un minimum de croissance ne va pas changer les conséquences de la politique de marché et de concurrence à la recherche du profit maximum qui détruit nos emplois, nos services publics, appauvrit les populations et renforce les riches !

La vente de voiture s'effondre en France et en Europe ! Le bâtiment ne va plus ! La consommation en général est en berne ! Comment pourrait-il en être autrement et surtout comment faire de la croissance sans donner les moyens de consommer !

Augmenter les salaires, relancer le plein emploi, réorienter l'argent des opérations financières des banques vers le crédit, taxer les transactions financières, contraindre les grandes entreprises à investir dans le développement et le social, voilà quelques pistes qui pourraient nous faire croire à la volonté de gagner la bataille des travailleurs contre l'argent roi.

Finalement, le changement c'est maintenant, mais quand même pas tout de suite !

Une des illustrations les plus dramatiques de la faiblesse de l'engagement politique dans le changement est celle de la régularisation des travailleurs sans papiers, dont le plus à droite des ministres de gauche a annoncé qu'elle se ferait dans les mêmes quotas que ceux décidés par la droite extrême qui vient de quitter le pouvoir !

Le gouvernement a vraiment besoin du rassemblement des travailleurs, des sans emploi, des retraités pour réussir le changement. Mobilisez vous !!!

D'ici la rentrée, que j'espère revendicative, je vous souhaite à toutes et tous un bel été.  
Très fraternellement

Jean-Louis MOREL

Nous sommes sur le  
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :

[www.cgt70.fr](http://www.cgt70.fr)

Imprimé sur du papier certifié FSC

BULLETIN D'INFORMATION HAUT-  
SAONNOIS  
N° ISSN 0338-8034  
CPPAP N°0615 S 06535  
DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
Jean-Louis MOREL  
Imprimé par nos soins : CGT

# Elections professionnelles à la Caisse d'Allocations Familiales



Il y a deux ans, juste après les élections professionnelles à la Caf de la Haute-Saône, et lassé de l'absence d'une vraie vie syndicale et revendicative malgré la présence de FO et CFDT, je me suis décidé à me syndiquer à la CGT : ensuite, il y a eu le mouvement contre la réforme des retraites, ce qui a permis de démarrer de façon timide une réelle section syndicale. Les premières élections professionnelles viennent d'avoir lieu ; il y avait en collègue employés trois listes, CFDT, CGT et FO (qui détient le CE depuis 2006), 4 postes à pourvoir en CE et 3 en DP ; nous étions malheureusement dans l'incapacité de faire des listes complètes avec dans chaque cas deux titulaires et un suppléant. Sur 100 électeurs (facile pour le calcul du pourcentage), il y a eu 83 votants et 75 suffrages exprimés : en DP titulaire, la CGT talonne FO (28 contre 34), un peu plus d'écart en CE (37 contre 25), la CFDT faisant environ 12 voix. Au final, la CGT a 2 sièges en CE à égalité avec FO et 1 en DP, 1 élu suppléant en CE et en DP. Par contre, la CFDT n'a plus d'élu titulaire, ce qui ne me réjouit pas car on travaille bien avec eux à la CAF.

En conclusion, il y a des raisons de satisfactions bien sûr mais il ne faut pas oublier les problèmes, à savoir notre très faible niveau de syndicalisation et le renouvellement syndical qui est urgent car c'est mon dernier mandat pour cause de retraite dans deux ans.

Le délégué syndical

B.RAVIER

## **CAF : Déclaration CA du 25 Juin 2012**

Les salariés de la CAF de Haute-Saône sont confrontés à d'importantes dégradations des conditions de travail dont l'origine est incontestablement liée au manque de personnel et à un management inadapté.

A l'appel de la Cgt un arrêt de travail a été observé début juin, la moitié du personnel a observé une heure de débrayage et s'est rassemblé devant l'établissement.

Une expertise sur les risques psychosociaux avait pourtant relevé une situation inquiétante et avait proposé des préconisations. Cela n'a pas été suffisant puisque peu de temps après une salariée était victime d'un accident cardiaque sur son lieu de travail après une altercation avec sa supérieure hiérarchique.

Cette dégradation des conditions de travail, en plus de mettre à mal la santé des salariés de la CAF, a évidemment des conséquences sur la qualité des prestations aux allocataires.

L'UD Cgt ne pouvait évidemment pas rester sans réaction face à cette situation, il a donc été décidé que les représentants Cgt au Conseil d'Administration ferait une déclaration préalable à la réunion du Conseil.

Cette déclaration n'a pas provoqué de débats, signe que la situation est verrouillée ! Il faudra donc continuer à travailler avec les salariés pour faire cesser cette souffrance au travail.

Voici la déclaration faite par la délégation Cgt : **François GARNIER et Dominique BURTHEY**

# Déclaration liminaire des représentants Cgt

*La CAF de Haute-Saône connaît depuis de nombreux mois une situation très préoccupante en matière de risques psychosociaux subis par de trop nombreux salariés.*

*L'Est Républicain du 21 juin s'est d'ailleurs fait écho d'une des situations concernées, mais ce n'est malheureusement pas la seule.*

*Une expertise complète des risques psychosociaux a été réalisée dernièrement, elle met en avant des préconisations dont les principales vont en direction :*

- *Du management et des rapports hiérarchiques*
- *De l'amélioration du travail d'équipe*
- *De la nomination d'un animateur Risques Psychosociaux*
- *D'une meilleure prise en compte des salariés en situation de handicap ou en retour de maladie*

*Notre Conseil d'Administration ne peut rester indifférent face à cette situation s'agissant de la protection de la santé physique et mentale des salariés de l'organisme.*

*Un mouvement de grève début juin a mobilisé 50% du personnel, cela nous amène à considérer qu'il ne peut s'agir d'une simple réaction sporadique liée au malaise cardiaque d'une salariée après altercation avec sa supérieure, mais d'un malaise bien plus profond.*

*Cet incident qui s'ajoute à d'autres est intervenu postérieurement à l'expertise et confirme une nette dégradation des conditions de travail qui conduit au ressenti d'une souffrance au travail de la part des salariés.*

*Les salariés qui ont témoigné au cours de cette mobilisation font état de management inapproprié, violent et inhumain.*

*Comme à chaque fois pour ce qui concerne les situations de risques psychosociaux, nous ne pouvons nous contenter de pointer du doigt la seule responsabilité du manager, il convient de regarder la situation et de remettre en cause le système qui permet ces débordements inadmissibles dans le cadre de la relation de travail. C'est bien le fonctionnement de l'organisme qui est le véritable responsable de cette situation.*

*Ce fonctionnement, qui permet des dérapages de management, est la conséquence directe des objectifs qui sont fixés et dont nous avons déjà pu dire qu'ils étaient inatteignables.*

*Les directives de la CNAF dans le domaine, appliquées avec zèle par de nombreuses CAF, ont éloigné ces organismes de leur but premier, à savoir la satisfaction des besoins des allocataires, pour se concentrer sur une politique d'objectifs destinés à ne satisfaire que les autorités de tutelle. Les trop nombreuses fermetures de permanence dans le département sont l'illustration de l'adaptation des besoins aux moyens humains disponibles. Elles pénalisent les allocataires, dont certains sont déjà en situation de grande précarité.*

*Cette politique engendrent des dégradations importantes des conditions de travail et le leurre qui consiste à mettre en place l'intéressement, même s'il a pu berner à l'origine quelques salariés, n'atténue en rien le mal vivre au travail.*

*Nous nourrissons des craintes sur les répercussions qu'entraîneront irrémédiablement cette dégradation sur l'absentéisme, lequel par répercussion aggravera lui aussi les conditions de travail. C'est un système de vase communicant que personne ne peut contester, pas plus d'ailleurs que les conséquences de l'absentéisme sur la dégradation de la satisfaction des besoins des allocataires.*

*Nous l'avons dit en début d'intervention, le Conseil d'Administration ne peut rester indifférent, la deuxième raison à cela est que les choix budgétaires qui y sont validés impactent directement l'emploi et les conditions de travail.*

*Pour conclure nous faisons ici la demande d'être destinataire, en qualité d'administrateur, de l'intégralité du rapport de la dernière expertise en risques psychosociaux.*

*Nous demandons également qu'une attention toute particulière soit portée pour faire cesser ces troubles psychosociaux et que des mesures soient prises rapidement pour répondre à la fois aux exigences d'amélioration des conditions de travail et à l'amélioration des services rendus aux allocataires et à leurs attentes.*

Cet article a pour but de corriger et compléter le plan de formation 2012, paru dans votre journal de février.

La formation syndicale répond à des **BESOINS** importants (pas toujours exprimés ou ressentis) et porte en elle et au-delà, des **ENJEUX** importants.

- **BESOINS** pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants, en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.
- **ENJEUX** posés en termes d'exigences pour ce qui concerne la syndicalisation, et de prise de conscience de la nécessaire implication de chaque syndiqué acteur et décideur afin de gagner durablement de nouvelles et réelles avancées sociales.

C'est dans ces termes et avec ces objectifs que le plan de formation 2012 a été complété.

### **PLAN DE FORMATION 2012 – complément -**

#### ➤ **Formation CARSAT du 11 au 13/09 inclus à Vesoul**

Sujets traités : les risques psychosociaux, la pénibilité, la réforme de la médecine du travail et le calcul du taux de cotisations ATMP.

#### ➤ **Formation niveau 1 à l'UL de GRAY du 24 au 28/09**

#### ➤ **Formation niveau 2 - première partie du 8 au 12/10 à Vesoul**

#### ➤ **Formation comité d'entreprise ou d'établissement du 22 au 26/10 à Vesoul**

Formation réservée aux élu(e)s des Comités d'Entreprise ou d'Etablissement

#### ➤ **Formation CHSCT du 12 au 16/11 à Vesoul**

Formation réservée aux membres de CHSCT conditions différentes selon l'origine et la taille de l'entreprise (renseignez vous au 03 84 78 69 90)

#### ➤ **Formation PRUDIS du 19 au 23/11 à Vesoul**

Formation réservée aux Conseillers prud'hommes

Si vous souhaitez faire un des stages ci-dessus, parlez en à votre secrétaire de syndicat ou faites remonter vos inscriptions ou vos besoins en formation pour 2013, sans tarder au 03 84 78 69 90 ou [ud-cgt70@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt70@wanadoo.fr) (attention un délai d'un mois est nécessaire pour déposer la demande d'autorisation d'absence auprès de votre employeur).

# Les retraités aussi dans les manifs du 1<sup>er</sup> mai !



Entre les deux tours de l'élection présidentielle, la campagne anti syndicale et particulièrement anti CGT est venue du plus haut niveau de l'Etat ! Avec l'appel à faire du premier mai, « la fête du VRAI travail » ! Elle a été relayée par de nombreux ministres et l'UMP s'y est engagée avec un plaisir in dissimulé ! Le syndicalisme a relevé le défi, il s'est rassemblé et le 1<sup>er</sup> Mai 2012 a été d'une rare puissance. Bernard THIBault, notre secrétaire général, était copieusement hué dans les meetings de cette droite en voie d'extrémisation. « les drapeaux rouges » par terre déclarait Nicolas Sarkozy !

Le syndicalisme a relevé le défi 750 000 manifestants recensés dans près de 300 meetings et rassemblements, avec au cœur

**L'ACTION RESOLUE,**  
**LES REVENDICATIONS LA SOLIDARITE ET**  
**LA FRATERNITE !**

Notre USR s'est investie, à partir de l'expression de la Commission Exécutive Confédérale, sur la base de ses exigences revendicatives, à permettre la défaite de Nicolas Sarkozy, afin de rompre avec la politique menée ces dernières années et à élire un nouveau président de la République. Le résultat de l'élection présidentielle est l'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale. Elle s'était déjà exprimée dans les mobilisations sociales en 2009, 2010, et dernièrement lors du 1<sup>er</sup> Mai. Nous partageons l'idée développée par G. SEGUY (cheminot et ancien Secrétaire Général de la CGT) sur le fait que ce sont les syndiqués, les salariés qui n'en pouvaient plus des conséquences désastreuses sur LA VIE dans et hors travail ! ce qui a motivé à juste titre la position ferme et sans ambiguïté de la CGT sur le bilan de ces cinq dernières années, considérant que si nous sommes indépendants, nous ne sommes pas neutres !

Ce mécontentement nous le rencontrons à toutes nos initiatives sur les marchés, aujourd'hui nous sommes dans un contexte plus favorable à la satisfaction des revendications, OUI des réponses doivent être apportées aux questions de chacune et de chacun, notamment celles posées depuis des années par les salariés, les précaires, les chômeurs, les jeunes et les retraités !

Avant quelques jours de vacances (eh oui les retraités aussi ont besoin de vacances et surtout ne dites pas « ils y sont toute l'année ») les retraités seront sur le TOUR DE France, ils suivront avec beaucoup d'attention la conférence sociale des 9 et 10 juillet où nous proposerons de lier l'économie et le social pour développer une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux.

Dans cette conférence devra résonner nos attentes en matière de salaire, d'emploi, de retraite, de service public, à la rentrée nous réaffirmerons auprès des parlementaires, nos revendications sur : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la perte d'autonomie.

**Pour gagner vraiment le progrès social**  
**nous continuerons à aller à la rencontre des retraités pour faire grandir l'action,**  
**la syndicalisation et la lecture de notre magazine VIE NOUVELLE.**



Dans nos perspectives de travail : la rencontre des syndiqués, sympathisants sur l'UL DE GRAY, L'assemblée avec l'UD dans la première semaine d'OCTOBRE sur « quel regard sur la vieillesse », la poursuite de notre travail avec JUSSEY-ST-LOUP, la préparation de la semaine BLEUE etc...etc..., alors bonnes vacances à toutes et tous, et à bientôt sur le chemin des luttes.

Maryvonne



# Reforme des retraites

## Ce qui change :

La Cgt a fermement combattu les dernières réformes qui ont conduit à un allongement de la durée de cotisation et rendu de plus en plus inaccessible une retraite à taux plein. Elle s'est donc félicitée de la publication du décret du gouvernement Ayrault qui permet de revenir clairement à l'objectif d'un droit à 60 ans pour un certain nombre de travailleurs.

**Cette étape positive est aussi une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe, cependant il ne peut s'agir que d'une étape, dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous.**

L'objet du décret Ayrault est ainsi libellé : « ***ouvrir droit à la retraite anticipée à soixante ans pour les assurés justifiant de la durée d'assurance cotisée requise pour leur génération et ayant commencé à travailler avant vingt ans*** ».

► Il s'agit d'une remise en cause **partielle** de la mesure de report progressif de l'âge de départ jusqu'à 62 ans.

## Qui est concerné :

Les salariés (tous régimes) qui, à leur soixantième anniversaire, réuniront les trois conditions cumulatives suivantes :

- ✓ **Avoir la durée nécessaire pour le taux plein** (164 trimestres pour la génération 1952, 165 pour les générations 1953 et 1954, 166 à partir de la génération 1955).  
NB : Dans cette durée exigée, un certain nombre de trimestres validés peuvent être retenus (voir tableau et renvoi en fin d'article)
- ✓ **avoir travaillé avant l'âge anniversaire de 20 ans**
- ✓ **Totaliser 5 trimestres cotisés au 31 décembre de l'année du vingtième anniversaire ou 4 trimestres pour ceux nés au 4ème trimestre.**

Pour des raisons de mises en œuvre rapide de cette mesure, le gouvernement s'est appuyé sur le dispositif "carrières longues" Ainsi le texte sera applicable aux pensions liquidées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012. L'application est décalée à 2016 pour le régime de la Banque de France et 2017 pour les autres régimes spéciaux.

## Conséquences pratiques

Le décret introduit des améliorations dans les conditions de durée concernant les carrières longues.

- Pour un départ à 60 ans, suppression de la condition d'avoir 8 trimestres de durée en plus de la condition de durée nécessaire pour le taux plein. Cela revient à réduire de deux ans la condition de durée d'assurance exigée. Pour un départ à 58 ou 59 ans selon l'année de naissance, condition de 4 trimestres supplémentaires au lieu de 8 (cf. tableau).
- Elargissement du nombre de trimestres « réputés cotisés » : aux 4 trimestres de service national et 4 trimestres de maladie/maternité/accidents du travail déjà retenus, sont ajoutés 2 trimestres au titre de la maternité et 2 trimestres au titre du chômage.

Ce nouveau droit est accompagné d'une mesure de financement qui consiste en une augmentation, sur cinq années, des taux de cotisation vieillesse des salariés et des employeurs.

**A l'occasion du conseil d'administration du régime général de retraite, le 27 juin, la CGT a approuvé le projet de décret permettant un retour partiel au départ à 60 ans, mais demande des améliorations, en particulier pour les femmes qui sont toujours pénalisées en raison de leurs interruptions de carrière notamment (congé maternité-parental...)**

## **Il faut ajouter également d'autres exigences :**

### **✚ Sur la reconnaissance de la pénibilité**

Ce décret n'améliore pas les possibilités de départ pour les salariés concernés par la pénibilité. Outre qu'un départ à 60 ans n'est pas une solution suffisante, la plupart des salariés en pénibilité ne réuniront pas les conditions de ce décret, en raison notamment d'une prise en compte insuffisante du chômage.

### **✚ Concernant les minima de pension**

Ils sont à revaloriser car ils ont été très dégradés par les dernières réformes, tant le minimum contributif (MICO) du régime général que le minimum garanti (MG) de la Fonction publique.

### **✚ Concernant le financement**

La problématique du financement doit être remise en avant, car la réforme Fillon comme les précédentes n'ont absolument pas garanti des ressources pérennes pour les régimes de retraite. Elles se sont bornées à réduire la couverture sociale retraite sans affronter le défi démographique qui suppose de trouver des recettes nouvelles dans un autre partage des richesses. **Sur ce sujet, la CGT a des propositions qu'elle entend verser au débat** et que vous avez sûrement déjà lu sur nos nombreux tracts traitant de la réforme des retraites. Pour mémoire notre proposition repose sur trois principes :

- la contribution des employeurs doit demeurer une cotisation, c'est-à-dire être prélevée dans l'entreprise (et non sur le consommateur)
- la nouvelle répartition entre les entreprises doit tenir compte de la valeur ajoutée et de l'importance de la masse salariale. D'où l'idée de taux différenciés suivant les entreprises
- le mode de calcul des cotisations sociales doit favoriser le développement de la masse salariale et non pas inciter à la réduction des salaires et du nombre de salariés. D'où l'idée d'une différenciation, d'une modulation, du taux en fonction de la gestion de l'emploi. Ce mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation. D'où l'idée d'un élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers des entreprises.

Ces principes justifient à la fois un élargissement de l'assiette ou de la base de calcul des cotisations sociales (Il s'agit d'intégrer dans l'assiette des éléments qui échappent actuellement à la cotisation, comme par exemple certaines formes de rémunération et les revenus financiers des entreprises).et une « double modulation des taux de cotisation ».

**La cotisation doit rester le fondement de notre système par répartition à la fois contributif et solidaire.**

## Tableau de mise en œuvre du décret 60 ans

En noir, les mesures carrières longues 2003

En rouge le décret 60 ans de juin 2012

En bleu les mesures Sarkozy 2010

Année de naissance	Durée d'assurance cotisée requise (en trimestres) [1]	Age de début d'activité [2]	Age d'ouverture du droit
1952	164	avant 17 ans	59 ans et 4 mois
	164	avant 20 ans	60 ans
	164	à partir de 20 ans	60 ans et 9 mois
1953	165 + 8 = 173	avant 16 ans	56 ans
	165 + 4 = 169	avant 16 ans	58 ans et 4 mois
	165	avant 17 ans	59 ans et 8 mois
	165	avant 20 ans	60 ans
1954	165 + 8 = 173	à partir de 20 ans	61 ans et 2 mois
	165 + 4 = 169	avant 16 ans	56 ans
	165	avant 16 ans	58 ans et 8 mois
	165	avant 20 ans	60 ans
1955	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	61 ans et 7 mois
	166 + 4 = 170	avant 16 ans	56 ans et 4 mois
	166	avant 16 ans	59 ans
	166	avant 20 ans	60 ans
1956	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	62 ans
	166 + 4 = 170	avant 16 ans	56 ans et 8 mois
	166	avant 16 ans	59 ans et 4 mois
	166	avant 20 ans	60 ans
1957	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	62 ans
	166	avant 16 ans	57 ans
	166	avant 16 ans	59 ans et 8 mois
	166	avant 20 ans	60 ans
1958	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	62 ans
	166	avant 16 ans	57 ans et 4 mois
	166	avant 20 ans	60 ans
	166	avant 20 ans	60 ans
1959	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	62 ans
	166	avant 16 ans	57 ans et 8 mois
	166	avant 20 ans	60 ans
	166	avant 20 ans	60 ans
A partir de 1960	166 + 8 = 174	à partir de 20 ans	62 ans
	166	avant 16 ans	58 ans
	166	avant 20 ans	60 ans

**[1] La durée d'assurance cotisée requise comprend :**

- la durée directement cotisée (périodes de travail avec cotisation sur le salaire) ;
- + le service national dans la limite de 4 trimestres ;
- + les périodes de chômage dans la limite de 2 trimestres ;
- + les périodes de maladie et accidents du travail dans la limite de 4 trimestres ;
- + au titre de la maternité, 2 trimestres pour les mères de famille.

**[2] Condition :** avoir travaillé avant l'âge indiqué et totaliser 5 trimestres au 31 décembre de l'année concernée ou 4 trimestres pour ceux nés au 4<sup>ème</sup> trimestre.



# Note sur la Conférence sociale

La Conférence sociale convoquée par le gouvernement, réunie les 9 et 10 juillet, a réuni près de 300 participants, dont les représentants de toutes les organisations syndicales et patronales. Elle s'est déroulée en 4 phases distinctes:

- Une rencontre avec le président de la République, les 5 organisations syndicales représentatives et les 3 organisations patronales, axée principalement sur les enjeux de la Conférence et sur la démocratie sociale,
- Un discours d'ouverture du président de la République,
- L'organisation de 7 Tables rondes thématiques présidées par des ministres, secondés chacun par des experts,
- Les conclusions du Premier Ministre fixant une « Feuille de route sociale » pour les mois à venir.

Premier élément, le Chef de l'Etat et le Gouvernement retiennent **3 grands défis à relever** par le pays pour conduire leur action :

- **Le redressement des comptes publics,**
- **La détérioration de la compétitivité,**
- **Le chômage et la précarité.**

Pour y répondre, ils affirment la **nécessité de renforcer la démocratie sociale, le dialogue, la négociation**. Pour illustrer cet engagement, le président de la République amène un changement de la Constitution « **pour inscrire le rôle du dialogue social et la place des organisations représentatives** ».

Pour illustrer cette orientation politique, il assure : « **Il n'y aura pas de loi dans le domaine de la vie économique et sociale qui pourrait être votée par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de dialogue et de concertation. L'affirmation de ce principe constitutionnel ne remet pas en cause la primauté de la loi et donc le rôle du Législateur** »

Les sept tables rondes traitaient des thèmes suivants :

- **Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes**
- **Développer les compétences et la formation tout au long de la vie**
- **Assurer des systèmes de rémunération justes et efficaces**
- **atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail**
- **Réunir les conditions du redressement productif national**
- **Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale**
- **Moderniser l'action publique avec ses agents**

Dans chacune des 7 Tables rondes, la **délégation de la CGT s'est efforcée de porter des revendications, des propositions en rupture avec les politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années**. Les représentants de la CGT se sont heurtés à une offensive très orchestrée du Medef, relayée par plusieurs experts, voire par certains syndicats, sur 3 positions complémentaires :

- **Le coût du travail est trop élevé, les entreprises ne peuvent plus financer seules le système de protection sociale compte tenu de la compétitivité internationale. Il faut un transfert des cotisations sociales sur la TVA ou la CSG**
- **Les rigidités du marché du travail trop nombreuses et la jurisprudence qui freinent l'embauche sont contraires aux besoins de souplesse dont ont besoin les entreprises**
- **Il faut faire confiance à la négociation entre partenaires sociaux et ne pas prendre de décisions à cette Conférence**

Dans une seconde phase consistant à fixer des objectifs et des échéances des sujets à traiter, la CGT a pu constater un net infléchissement des travaux par la reprise d'un certain nombre d'exigences qui se sont retrouvées dans le discours de clôture du Premier Ministre, puis dans « la Feuille de route sociale » rédigée ensuite par le Gouvernement.

Celle-ci comporte un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent dès l'été 2012 (Emplois d'avenir) et jusqu'à la fin juin 2013 pour l'essentiel.

La CGT a relevé deux domaines essentiels où les positions actuelles du gouvernement ne sont pas acceptables :

- L'absence de mesures rapides pour contrer les plans de licenciements, les fermetures de sites industriels**
- Le cadre budgétaire qui impose une réduction des effectifs et un gel des salaires dans les fonctions publiques.**

**NB : Nous reviendrons plus en détail sur cette conférence sociale dans notre prochain journal**

# Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT



**Imposer un moratoire, transparence et expertise indépendante,  
Voilà ce dont l'automobile a besoin aujourd'hui !**

Après les multiples plans de restructuration et de suppressions d'emplois des deux constructeurs nationaux depuis 2008, c'est un nouveau plan de fermeture de sites et destruction d'emplois qu'annonce PSA au CCE d'aujourd'hui.

La direction du groupe PSA vient d'annoncer lors du CCE du 12 juillet 2012 un énième plan de restructuration visant à supprimer plus de 8 000 emplois impactant toute la filière automobile.

Il est grand temps de faire cesser les stratégies de profits hasardeuses des constructeurs et ce massacre industriel !!

**L'industrie automobile est structurante en France, laisser la voie libre aux seuls constructeurs, à leurs actionnaires aura des conséquences désastreuses pour l'ensemble de l'industrie.**

La fermeture d'un site ou l'application de reculs sociaux massifs sont de mauvais coups contre tous les salariés du groupe PCA et de la filière automobile. Si la Direction parvenait à ses fins, d'autres sites et d'autres emplois se retrouveraient bientôt sur la liste.

De même, par leur stratégie de casse de l'emploi et de recul du pouvoir d'achat les constructeurs contribuent à la récession économique en Europe.

Pour faire passer ses mauvais plans, le PDG M. Varin veut faire croire que la situation financière de PSA est catastrophique. Rappelons qu'en 2011, il a décidé le versement de 257 millions de dividendes aux actionnaires, il a gaspillé 200 millions en rachat d'actions et augmenté de 900 millions les investissements à l'international (2,8 milliards d'euros en 2010, 3,7 milliards en 2011) pour développer à marche forcée les capacités de production en Chine, en Russie et au Brésil.

Pour faire rentrer du cash aujourd'hui, M. Varin n'hésite pas à vendre les immeubles et des sociétés du groupe (CITER, GEFCO...).

L'exemple de TRNAVA en SLOVAQUIE pour PSA illustre bien que derrière le débat sur des prétendues surcapacités se cache en fait une stratégie de la part des constructeurs d'aller produire là où les coûts sociaux et environnementaux sont les plus bas. Là où les états sont prêts à leur livrer des usines clés en mains en zone franche.

La CGT n'accepte pas que les salariés paient une nouvelle fois la note de ces stratégies de profit hasardeuses. La fédération de la métallurgie et son collectif automobile ont interpellé le Ministre du redressement productif Monsieur Arnaud Montebourg.

**« L'ensemble des métiers de la filière automobile représente un capital de compétences essentielles pour l'ensemble de l'économie nationale et un progrès social vers lequel il faut revenir. Il faut redessiner une réelle stratégie industrielle de la filière automobile française responsable qui prenne en compte l'intérêt commun et collectif du pays.**

*Pour ce faire, la CGT propose de réunir tous les acteurs de la filière automobile (syndicats, entreprises, cabinets d'expertises, Etat et collectivités territoriales) pour :*

- *Elaborer un diagnostic sans concession sur l'état de la filière automobile*
- *Une expertise indépendante permettant d'élaborer et de mettre en action une stratégie industrielle cohérente à l'intérêt du pays.*

*Pour que notre industrie automobile française reprenne sa place, il y a besoin d'une volonté politique forte qui, au plus vite, permette d'engager ce travail de fond.*

*Le redressement du pays passe par le développement de son industrie, de ses emplois industriels et par des mesures urgentes pour stopper la spirale infernale des destructions massives d'emplois et de capacités industrielles, pour penser une nouvelle politique de développement de l'industrie ».*

Pour la CGT, d'autres choix sont nécessaires et possibles : augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail, développer l'emploi et répondre aux besoins des populations, c'est la meilleure stratégie pour la filière automobile.

Le collectif automobile et les syndicats CGT de la filière automobile, réunis ce jour à la fédération, soutiennent les initiatives que prendront les camarades de Peugeot-Citroën ; ils proposent de mettre tout en œuvre pour que la journée d'actions européenne sur l'industrie le 9 octobre prochain soit une réussite.

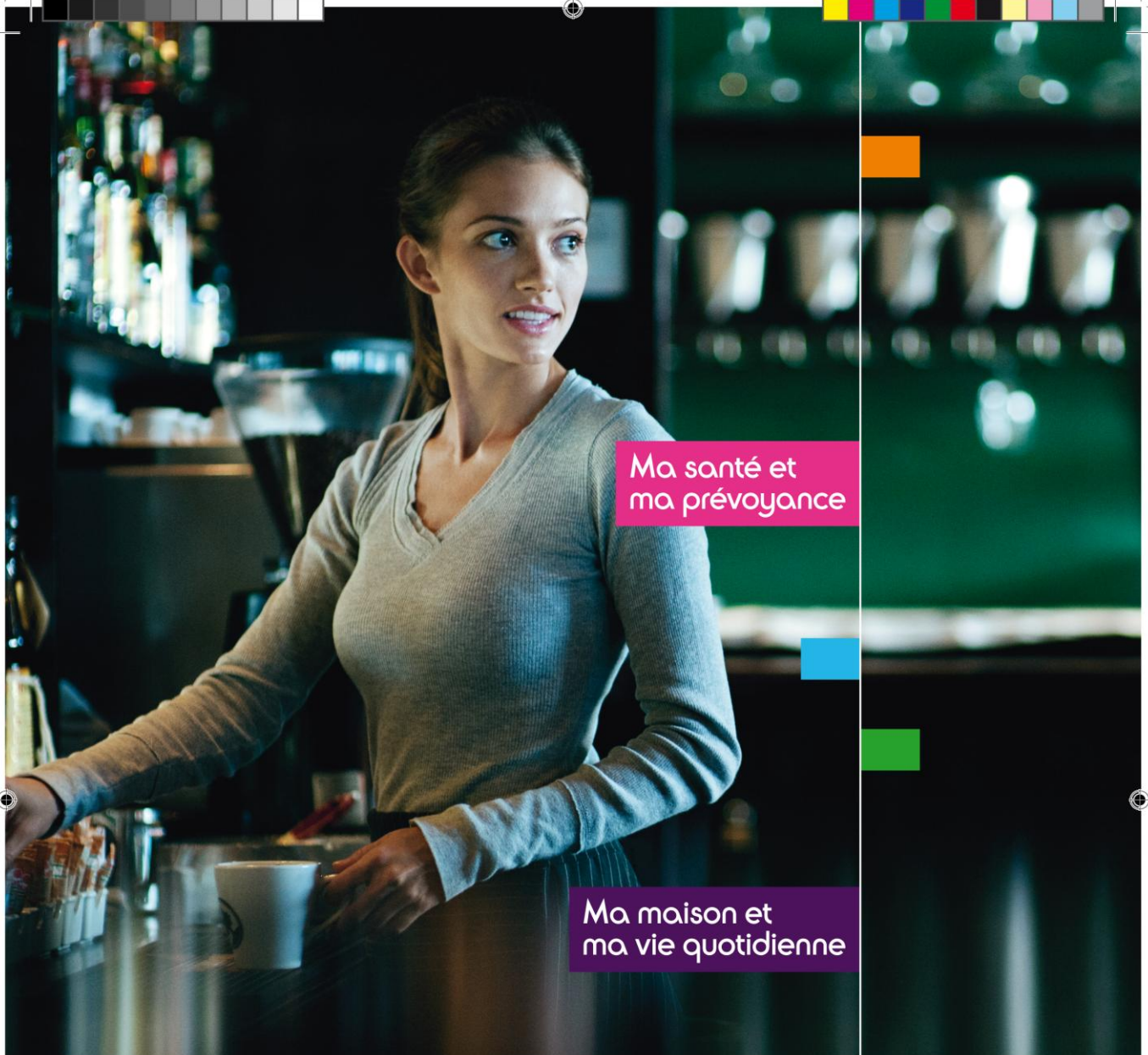
**LE 9 OCTOBRE 2012, c'est maintenant qu'on le prépare....**

Chaque syndicat CGT présent dans les entreprises doit, dès aujourd'hui, mettre tout en œuvre pour débattre des formes d'actions dans l'unité la plus large et s'organiser pour participer aux rassemblements qui auront lieu sur PARIS, LYON et BORDEAUX.

**TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION  
POUR QUE CA CHANGE !!!**







Ma santé et  
ma prévoyance

Ma maison et  
ma vie quotidienne

Parce qu'être saisonnier c'est bouger fréquemment,  
vos assurances doivent pouvoir vous suivre.

À la Macif, restez serein en bénéficiant :

- d'une assurance habitation adaptée aux petits budgets.
- d'une complémentaire santé simple qui vous rembourse sous 48H<sup>(1)</sup>.

**Vous souhaitez en savoir plus ?**  
Rendez-vous dans votre Point d'accueil Macif  
ou sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

▶ N°Cristal 09 69 39 49 40

APPEL NON SURTAXE

<sup>(1)</sup>Dans les conditions et limites fixées au contrat.  
Le contrat habitation Prem's et Pleine santé Macif peuvent être souscrits séparément.  
Pleine Santé Macif est un contrat collectif souscrit par la Macif et assuré par des mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.



**CENTRE EUROPE**